

Données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les services du ministère de la culture et de la communication en 2014

La restitution de l'enquête annuelle sur les accidents du travail et les maladies professionnelles présente pour la quatrième année sous cette forme les résultats recueillis. Ces résultats donnent une image globale de l'accidentologie sur l'ensemble du périmètre ministériel qui couvre l'ensemble du territoire national.

Pour le CHSCTM, cette enquête a notamment vocation à alimenter la réflexion sur l'élaboration du plan annuel de prévention.

Si cette enquête se fonde sur des déclarations qui renseignent sur les caractéristiques de chaque accident ou maladie recensé, elle ne peut et ne doit pas être confondue avec les enquêtes de chaque CHSCT local qui analysent le détail des causes de chaque accident pour déterminer la mise en œuvre de mesures rapides, directes et concrètes de prévention au sein de chaque structure.

L'enquête menée en 2015 sur l'année 2014 s'inscrit dans une approche méthodologique concertée sur un périmètre malheureusement incomplet cette année. Certaines structures, malgré de nombreuses relances, n'ayant pas répondu. Ont été exclus de l'enquête les structures suivantes : Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ; Musée national Picasso Paris ; Bibliothèque publique d'information ; Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy ; Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles.

L'enquête a été lancée au printemps 2015. Elle porte sur les accidents du travail ayant fait l'objet d'une déclaration et reconnus comme tels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014.

Les très nombreuses relances et demandes de précisions ont permis de recueillir des données qui couvrent les services centraux, déconcentrés et les établissements publics administratifs. Cette enquête reste fondée sur des données déclaratives. Certaines lacunes dans les données portant sur les effectifs ont pu être complétées grâce au concours du bureau de l'emploi et de la rémunération.

Certaines notions, axes d'analyse, méthodes de calcul et données recensés permettent désormais de capitaliser des résultats sur quatre ans. Ils n'en méritent pas moins d'être rappelés :

1 Typologie des accidents

Les accidents de services sont distingués des accidents de trajets. Les maladies professionnelles sont recensées à part.

Les accidents de service sont les accidents dont sont victimes les agents titulaires ou non titulaires pendant le temps et sur le lieu de travail. Les accidents de mission sont considérés comme des accidents de service dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des obligations professionnelles de l'agent, quand bien même ce dernier est en déplacement.

Les accidents de trajets font l'objet d'un recensement spécifique, ils surviennent lors d'un parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration de l'agent aux heures normales.

Le maladies professionnelles sont distinguées des deux cas précédents. Il s'agit de maladies contractées par les agents au cours de leur activité professionnelle et qui sont reconnues comme telles par la commission de réforme. Ces maladies figurent sur l'un des tableaux de maladies professionnelles prévus par le code de la sécurité sociale. Elles sont recensées au titre de leur année de reconnaissance .

2 Catégories de personnels

les catégories de personnels recensés comprennent :

les personnels de bureau

les personnels enseignants

les personnels d'atelier terrain laboratoire

La catégorie « autres » reste significative pour le ministère de la culture et de la communication car elle comprend les personnels de la filière accueil surveillance et magasinage

3 Formules de calcul de certains indicateurs

Taux de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêts / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Indice de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêts/effectif salarié) x 1 000

Taux de gravité = (Nombre de journées perdues par incapacité temporaire / nombre d'heures travaillées) x 1 000

Indice de gravité = (sommés des taux d'incapacité permanente / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Nombre d'heures = 1600 heures par agent à temps plein

Cette enquête n'a pas l'ambition et surtout pas les moyens de couvrir l'ensemble du champ d'analyses possibles.

Elle souligne les principaux phénomènes et peut commencer à esquisser avec prudence des tendances et évolutions à partir des résultats recueillis en 2012 sur les accidents et maladies professionnelles survenus en 2013.

Les cinq premiers tableaux joints en format A3 et A4 restituent :

- les effectifs couverts,
- le nombre d'accidents par affectation et catégorie des victimes (A3)
- le nombre d'accidents par nature d'activité et par catégorie (tableau et diagramme) (A4).
- Le nombre d'accidents par structure nature d'activité et genre des victimes (A3)
- Le nombre d'accidents par nature d'activité et genre des victimes (tableau et diagramme) (A4)

Chacun d'eux restitue ces données par groupes de services présentés sous une typologie à la fois juridique (administrations centrales, services déconcentrés, SCN et EP) et fonctionnelle pour les EP (groupes musées, groupe enseignement et autres).

Ce classement permet de réunir, pour mieux visualiser les données qui les concernent, des structures qui peuvent avoir en partage une activité.

Le périmètre de cette enquête couvre 107 entités et 28 548 personnes physiques.

1) Le nombre d'accidents et d'arrêts consécutifs

AT1. Accidents et jours d'arrêt de travail					
Type d'accident	Nombre d'accidents : Année 2014				Nombre de jours d'arrêt
	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail 2014	Décès	Total	
Travail stricto sensu	150	259	1*	409	6 624
Accidents de mission	52	59	0	111	1 035
Sous-Total accidents de travail	202	318	0	520	7 659
Accidents de trajet	121	183	0	304	3 947
Total tout type d'accident	323	501	0	824	11 606

* noté mais reconnaissance non actée à ce jour

Type d'accident	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail		Décès	Total	Nombre de jours d'arrêt		Total jours d'arrêt exercice et années antérieures
		2014*	Avant 2014**			Accidents de l'exercice *	Accidents des années précédentes**	
Travail stricto sensu	150	259	16	1	409	6 624	4 012	10 636
Accidents de mission	52	59	0	0	111	1 035	0	1 035
Ss-Total accidents de travail	202	318	16	1	520	7 659	4 012	11 671
Accidents de trajet	121	183	9	0	304	3 947	1 806	5 753
Total tout type d'accident	323	501	25	1	824	11 606	5 818	17 424

* Uniquement jours d'arrêt imputables aux accidents survenus au cours de l'année 2014

** Jours d'arrêt résultant y compris en 2014 d'accidents survenus au cours des années antérieures à 2014

824 accidents du travail pour 11 606 jours d'arrêts ont été recensés en 2014, contre 947 accidents du travail pour 13 015 jours d'arrêts en 2013, soit une diminution de 12,99 % du nombre des accidents et une diminution du nombre de jours d'arrêt de 10,83%.

La comparaison du périmètre couvert : 112 entités en 2013 contre 107 en 2014 pondère cependant cette diminution.

2) Par type d'accident la répartition apparaît comme suit :

AT2 : Evolution sur 3 ans par type d'accident									
Type d'accident	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	Service	Service	Service	Mission	Mission	Mission	Trajet	Trajet	Trajet
Avec Arrêt	342	312	259	9	15	59	194	208	183
Sans Arrêt	203	262	150	9	12	52	110	138	121
Total	545	574	409	18	27	111	304	346	304

Entre 2013 et 2014 la diminution du nombre total d'accidents couvre des disparités d'évolution sensibles en fonction de leur type.

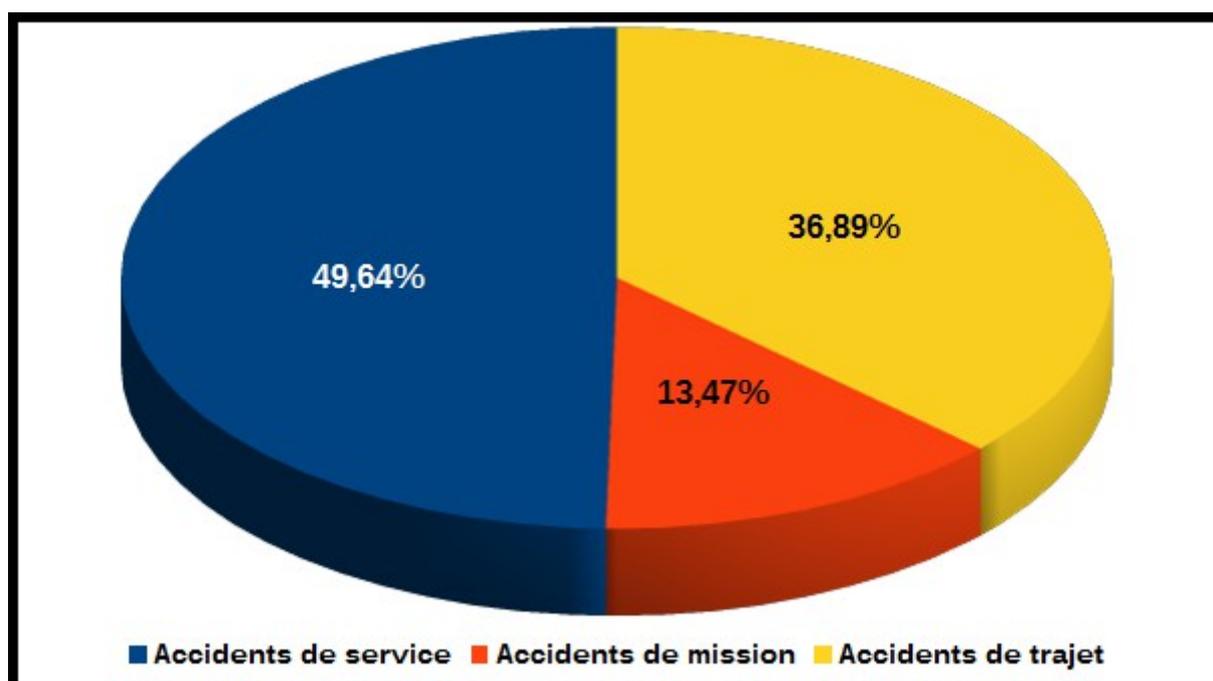
- Le nombre d'accidents de service diminue très nettement : -28,7 % (+ 5,3 % entre 2012 et 2013)
- Celui du nombre d'accidents de trajets diminue quant à lui de 12,14 % (+ 13,8 % entre 2012 et 2013)
- Le nombre des accidents de mission augmente significativement : Il est multiplié par 4 (50 % entre 2012 et 2013)

Entre 2013 et 2014 les accidents de trajet constituent plus du tiers (36,89% contre 36,5% en 2013) du nombre total des accidents survenus .

La proportion des accidents de service proprement dits continue à diminuer significativement (49,64 % contre 60,6 % du nombre total des accidents en 2013).

La proportion des accidents de mission passe de 2,9 % en 2013 à 13,47 % du nombre total des accidents en 2014. A noter que 66 % d'entre eux ont été signalés par la même structure : l'INRAP.

Type d'accidents survenus en 2014

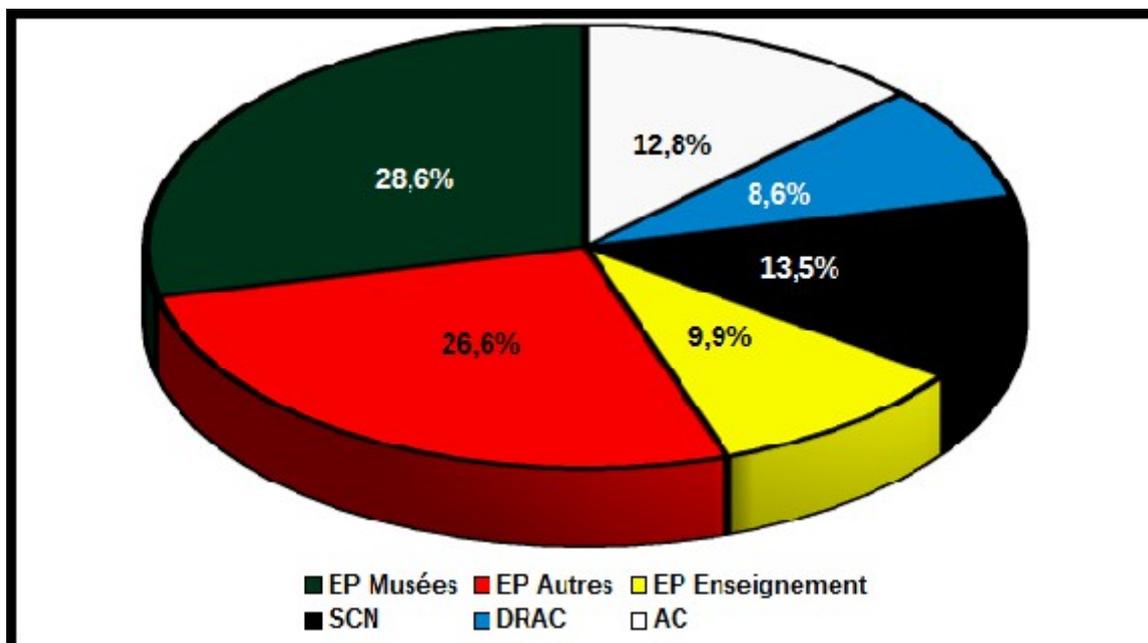


Cette proportion d'accidents de trajet déjà soulignée comme importante reste aussi complexe à expliquer que difficile à prévenir.

Ils se répartissent et évoluent comme suit par structure d'emploi :

Structures	Accidents de trajet 2012	Accidents de trajet 2013	Accidents de trajet 2014
EP Musées	98	123	87
EP Autres	108	91	81
EP Enseignement	19	23	30
SCN	24	32	41
DRAC	25	50	26
AC	28	28	39
Total	302	347	304

Accidents de trajet 2014 par type de structure d'emploi



3) Fréquence et gravité des accidents

AT3 – fréquence et gravité des accidents						
Type d'accident	2012		2013		2014	
	Indice de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de gravité
Travail stricto sensu	13,93	0,18	11,02	0,16	9,07	0,15
Accident de mission	0,51	0,01	0,53	0,02	2,07	0,02
S/total accidents du travail	14,45	0,19	11,55	0,18	11,14	0,17
Accidents de trajet	7,08	0,11	7,35	0,11	6,41	0,09
TOTAL	21,53	0,3	18,9	0,29	17,55	0,25

L'analyse des indices de fréquence et de gravité ne fait pas ressortir d'évolution majeure en dehors de l'augmentation de l'indice de fréquence des accidents de mission, cohérente avec les chiffres analysés ci-dessus.

4) Nombre d'accidents selon l'activité et la catégorie

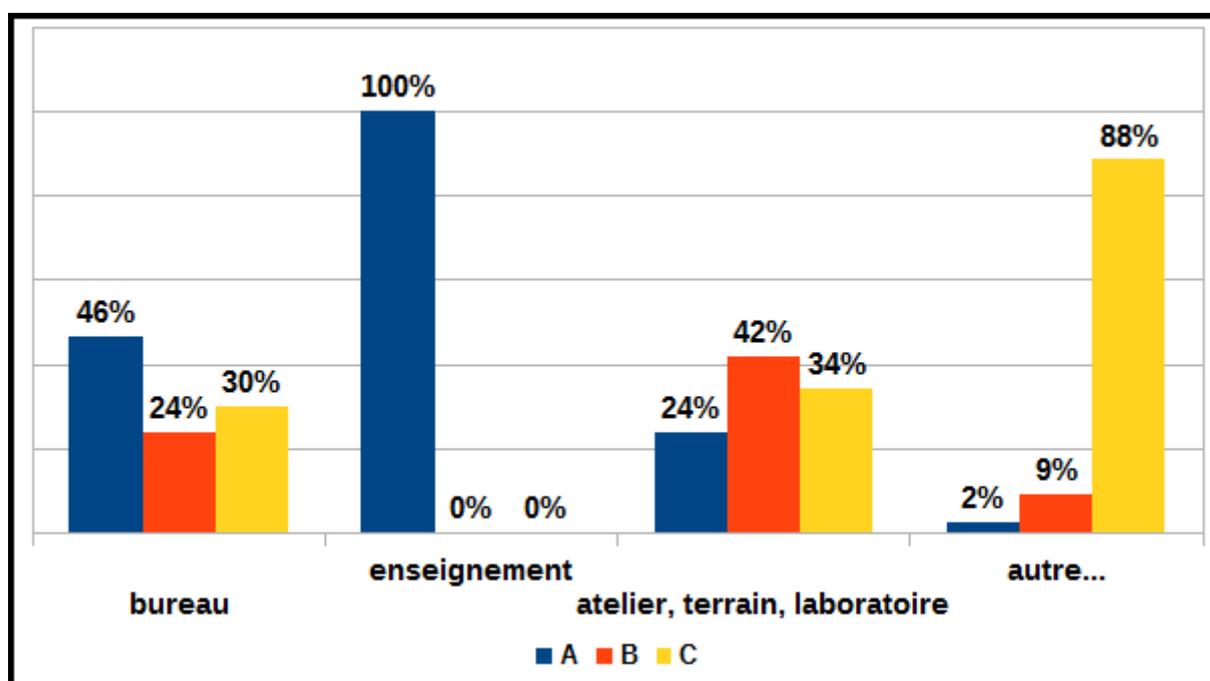
Le tableau présenté ci-dessous décline **les seuls accidents du travail (accidents de trajets exclus)** selon la catégorie (A, B, C) et selon l'activité principale déclinée sur quatre possibilités : *bureau*, *enseignement*, *atelier-terrain-laboratoire*, et *autre* intégrant à titre principal les personnels de surveillance.

AT4 : Nature de l'activité et statut (hors accidents de trajet)									
Nature de l'activité	TITULAIRES				CONTRACTUELS				Total Titulaires et contractuels
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	
bureau	33	17	40	90	34	25	9	68	158
enseignement	2	0	0	2	3	0	0	3	5
atelier, terrain, laboratoire	12	35	38	85	30	42	31	103	188
autre...	1	8	113	122	2	7	38	47	169
TOTAL	48	60	191	299	69	74	78	819	520

Le tableau présenté ci-dessous décline tout type d'accidents de travail (accident de trajets inclus)

AT4 bis : Nature de l'activité et statut (avec accidents de trajet)									
Nature de l'activité	TITULAIRES				CONTRACTUELS				Total Titulaires et contractuels
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	
bureau	72	35	79	186	75	41	16	132	318
enseignement	2	0	0	2	5	0	0	5	7
atelier, terrain, laboratoire	18	48	45	111	41	55	40	136	247
autre...	2	13	167	182	4	10	56	70	252
TOTAL	94	96	291	481	125	106	112	343	824

Représentation graphique du tableau AT4 bis : titulaires et contractuels



5) Fréquence des accidents selon l'activité, le statut et le sexe

AT5 – Nombre d'accidents de travail, hors accidents de trajet, selon l'activité et le statut de l'agent						
Nature de l'activité	Indice de fréquence agents titulaires			Indice de fréquence agents contractuels		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
bureau	1,9	1,84	1,61	1,3	1,1	1,19
enseignement	0	0,07	0,04	0,07	0,03	0
atelier, terrain, laboratoire	3	1,87	2,07	3,64	2,16	2,10
autre...	2,53	3,07	2,94	1,9	1,38	1,19
TOTAL	7,44	6,89	6,66	6,93	4,66	4,48

L'indice de fréquence des agents titulaires culmine à 2,94 % pour l'activité des agents de surveillance.

Pour les agents contractuels c'est l'activité atelier-terrain-laboratoire qui correspond à l'indice de fréquence le plus fort avec 2,10 % expliqué par les accidents touchant la population de l'INRAP.

L'indice de fréquence moindre pour les agents contractuels s'explique en partie par la non reconnaissance de nombreux accidents de travail par la CPAM. A noter : les accidents de travail déclarés mais non reconnus ne sont pas comptabilisés dans l'enquête.

AT5 bis – Nombre d'accidents de travail, hors accidents de trajet, selon l'activité et le genre de l'agent						
Nature de l'activité	Indice de fréquence agents Femmes			Indice de fréquence Hommes		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
bureau	4,17	5,12	2,07	1,36	1,41	0,74
enseignement	0,11	0,07	0	0,14	0,03	0,04
atelier, terrain, laboratoire	3,17	1,66	1,58	4,79	3,42	2,59
autre...	3,39	3,56	2,45	2,84	3,60	1,68
TOTAL	10,84	10,42	6,09	9,15	8,48	5,00

La proportion de femmes au sein du ministère correspond à 52% pour 48% d'hommes. L'indice de fréquence le plus important pour ces derniers correspond à l'activité : atelier, terrain, laboratoire 2,59. Alors qu'ils représentent 69% des effectifs des agents de surveillance on peut noter que l'indice de fréquence des femmes pour cette activité est plus importante : 2,45 pour elles contre 1,68 pour les hommes.

On constatera aussi que l'indice de fréquence pour l'activité bureau est très faible pour les hommes : 0,74 alors qu'il est le second pour les femmes : 2,07. Cela s'explique par la forte représentation féminine dans cette activité de l'ordre de 74%..

AT6 – conséquences des accidents par nature de l'accident (travail et trajet)																				
Nature accident	Nombre d'accidents				Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt				Nombre d'accidents mortels				Nombre total d'accidents			
	Sans arrêt de travail			progr.	Avec arrêt de travail			progr.				progr.				progr.				progr.
	2012	2013	2014		2012	2013	2014		2012	2013	2014		2012	2013	2014		2012	2013	2014	
Chute de personne	134	181	153	-15,5%	232	256	239	-6,6%	5300	7586	5475	-27,8%	0	0	1	100%	366	437	392	-10,3%
Chute d'objet	7	12	15	25%	10	10	14	40,0%	229	128	432	237,5%	0	0	0	0,0%	17	22	29	31,8%
Manutention	40	41	32	-22,0%	107	69	86	24,6%	2272	1661	2054	23,7%	0	0	0	0,0%	147	110	118	7,3%
Heurt	37	47	34	-27,7%	34	45	26	-42,2%	906	1087	364	-66,5%	0	0	0	0,0%	71	92	60	-34,8%
Projection	5	8	4	-50%	2	0	4	400,0%	14	0	32	320,0%	0	0	0	0,0%	7	8	8	0,0%
Contact-exposition	11	10	5	-50%	1	6	12	100,0%	15	48	232	383,3%	0	0	0	0,0%	12	16	17	6,3%
Explosion	0	0	1	100%	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%	0	0	1	100,0%
Accident de la route	18	33	29	-12,1%	52	33	42	27,3%	1420	849	733	-13,7%	0	0	0	0,0%	70	66	71	7,6%
Agression	11	10	10	0%	13	12	20	66,7%	370	130	546	320%	0	0	0	0,0%	24	22	30	36,4%
Autres	59	70	40	-42,9%	94	104	58	-44,2%	1688	1526	1738	13,9%	0	0	0	0,0%	153	174	98	-43,7%
TOTAL	322	412	323	-21,6%	545	535	501	6,4%	12214	13015	11606	-13,0%	0	0	1	100%	867	947	824	13,0%

6) Nature des accidents : conséquences, fréquence et gravité

En 2013 et 2014 les conséquences des accidents selon leur nature se déclinent comme suit :

Les chutes de personnes, les accidents catégorisés « autres » et les accidents de manutention sont les plus importants en nombre comme en nombre de jours d'arrêt.

Le nombre moyen de jours d'arrêt par accident, tous accidents confondus est de 14,09 jours en 2014 (13,74 jours en 2013).

Les accidents de la route en ont généré en moyenne 10,32 (12,86 en 2013) , les accidents « manutentions » 17,92 (15,10 en 2013) et les agressions 18,2 (5,9 en 2013).

AT7 – fréquence et gravité des accidents selon la nature de l'accident (travail et trajet)						
Nature accident	2012		2013		2014	
	Nombre d'accidents pour mille agents	Taux de gravité	Nombre d'accidents pour mille agents	Taux de gravité	Nombre d'accidents pour mille agents	Taux de gravité
Chute de personne	8,55	0,12	9,04	0,17	8,37	0,12
Chute d'objet	0,36	0,01	0,35	0,00	0,49	0,01
Manutention	3,95	0,05	2,44	0,04	3,01	0,04
Heurt	1,25	0,02	1,59	0,02	0,91	0,01
Projection	0,07	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00
Contact-exposition	0,03	0,00	0,21	0,00	0,42	0,01
Explosion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accident de la route	1,92	0,03	1,17	0,02	1,47	0,02
Agression	0,48	0,01	0,42	0,00	0,70	0,01
Autres	3,47	0,04	3,67	0,03	2,03	0,04
TOTAL	20,10	0,28	18,90	0,29	17,55	0,25

7) Maladies professionnelles

Contrairement à l'accident du travail et à l'accident de trajet, il n'existe pas de définition légale générale de la maladie professionnelle. On peut toutefois indiquer qu'elle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Les maladies professionnelles figurent sur des tableaux spécifiques qui les recensent. Chacun de ces tableaux précise également les conditions à remplir pour une reconnaissance : délai de prise en charge, durée d'exposition au risque le cas échéant et liste de travaux effectués.

La démarche de reconnaissance implique l'examen par un médecin expert agréé dont les conclusions sont examinées en commission de réforme.

10 maladies professionnelles recensées ci-dessous ont été reconnues en 2014 (contre 10 en 2010, 16 en 2011 et 13 en 2012, 15 en 2013) :

8 en Etablissement public : 1 au Musée d'Orsay, 1 à la Cité de la céramique Sèvres et Limoges, 6 à l'INRAP et 2 en Service à compétence national : Mobilier National.

AT9 – Nombre, fréquence et gravité des maladies professionnelles			
Type de maladie	N° de la maladie	Nombre de maladies reconnues	Nombre de jours d'arrêt
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	RG 57	9	210
Lésions chroniques du ménisque	RG 79	1	0

8) Incapacités permanentes partielles suite à un accident ou à une maladie professionnelle

L'incapacité permanente partielle (IPP), est un pourcentage exprimant l'importance des séquelles qui subsistent définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a été victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ce taux d'invalidité est évalué après la date de consolidation sur le fondement d'une consultation auprès d'un expert agréé, puis examiné en commission de réforme. La date de consolidation correspond au moment à partir duquel l'état de la personne est considéré comme permanent (lorsqu'elle ne reçoit plus de soins, ou que les seuls soins qu'elle reçoit ont pour but d'empêcher l'aggravation de son état).

Un taux supérieur à 10% ouvre droit au versement d'une rente.

15 suites d'accidents ou de maladies professionnelles ont occasionné des IPP en **2014** :

Structure	Catégorie	Type d'activité	Type AT ou Maladie	N° MP	Déjà Accidenté	Taux IPP	Reprise	Date consolidation	Jours arrêt	Age
Mobilier National	B	Atelier	Service	-	Non	3%	Oui	02/03/14	50	24
Mobilier National	C	Atelier	Service	-	Non	2%	Oui	08/04/15	336	55
Mobilier National	B	Atelier	Service	-	Non	2%	Oui	11/09/14	71	47
Mobilier National	B	Atelier	Maladie Prof	57C	Oui	3%	Oui	08/06/15	0	51
OPPIC	A	bureau	Trajet	-	Non	8%	Oui	01/09/14	28	60
Château de Versailles	C	autre...	Service	-	Oui	1%	Oui	26/03/14	68	37
Château de Fontainebleau	B	Atelier	Service	-	Oui	15%	Oui	21/04/14	68	63
Musée du Louvre	B	autre...	Trajet	-	Oui	1%	Oui	17/12/14	13	59
Musée du Louvre	C	autre...	Service	-	Non	5%	Oui	17/02/15	170	45
INRAP	A	Terrain	Mission	-	Non	5%	Oui	10/01/14	0	35
INRAP	A	Terrain	Maladie Prof	57C	Non	3%	Oui	08/01/14	0	55
DRAC Lorraine	B	bureau	Trajet	-	Non	4 à 5 %	Oui	05/02/15	86	64
DRAC Basse-Normandie	B	Terrain	Service	-	Oui	5%	Oui	09/09/14	102	54
DRAC PACA	B	bureau	Trajet	-	Non	2%	Oui	26/08/14	22	47
ENSA Versailles	C	bureau	Service	-	Oui	2%	Non	21/09/14	473	59